

Tour Haute-Saône



14-15
avril

Samedi 14 : Genevrey / Saulx 120 km - départ à 14h 00
Dimanche 15 : Vesoul / Vesoul 120 km - départ à 13h 30

Epreuve de 2ème, 3ème catégorie, juniors et pass'cyclisme Open - classe 2.24.2

Epreuve organisée par le Comité de Cyclisme de Haute-Saône et ses clubs

www.tour-haute-saone.fr

Sommaire

I. Rejoindre le départ	1
II. Organisation générale de l'épreuve	2
III. Règlement	3 à 6
IV. Parcours et plans	
1 ^{ère} étape	7 et 8
2 ^{ème} étape	9 et 10
V. Bulletin d'engagement	11
V. Réservation d'hébergement	12

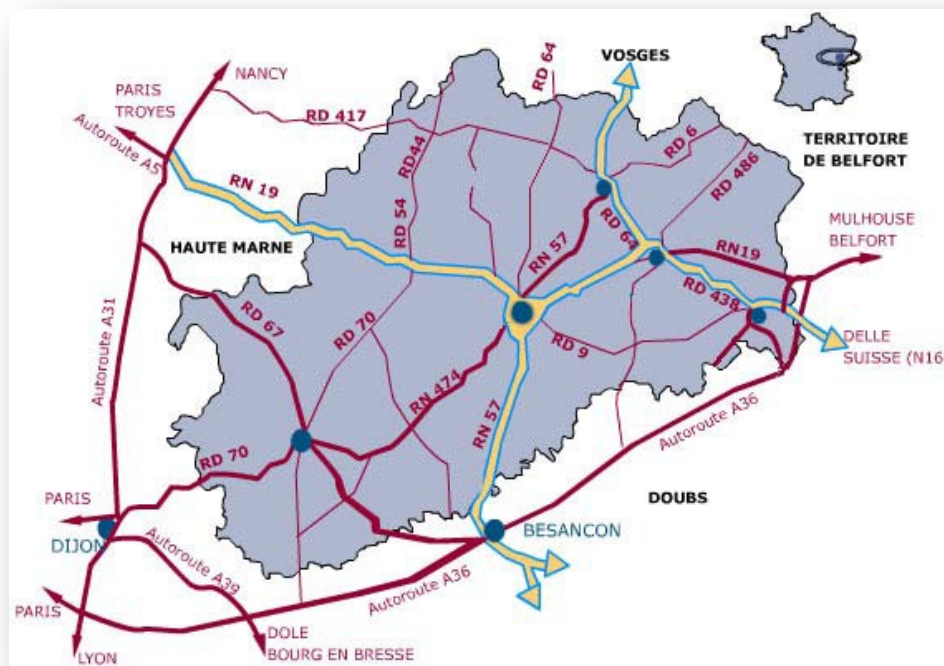


Les informations de ce dossier peuvent, éventuellement subir des modifications.
Un dossier complet (plan des départs et arrivées, ...) vous sera remis à la permanence.

Rejoindre le départ

La Haute-Saône, département du Grand-Est de la France, situé au pied du massif des Vosges à mi-chemin entre l'Alsace et la Bourgogne, à proximité de l'Allemagne et de la Suisse.

Il fait partie de la région Franche-Comté avec le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort.



1

- Permanence et parking de départ :
 - Golf de Bellevue, Club House, 70240 Genevrey
- Accès :
 - Depuis Belfort : D438 puis D64 en direction Luxeuil-les-Bains, puis direction Vesoul jusqu'à Genevrey par RN57.
 - Depuis Besançon : RN57 en direction Vesoul puis Luxeuil / Nancy, jusqu'à Genevrey.
 - Depuis Epinal : RN57 via Luxeuil en direction de Vesoul (Besançon) jusqu'à Genevrey.



Détails d'organisation

- **Samedi 14 avril 2018**

- A partir de 9h00 : Permanence de l'organisation, Club House du Golf de Bellevue à Genevrey
- 10 h00 à 12h 00 : Permanence des équipes (Accueil, badges & dossards, ...), Club House du Golf de Bellevue
- 12 h00 : Réunion des arbitres, Club House du Golf de Bellevue
- 12h 30 : Réunion des directeurs sportifs, Club House du Golf de Bellevue
- 13 h00 : Signature et présentation des équipes au podium, Golf de Bellevue
- 14 h00 : Départ fictif, Golf de Bellevue
- 14 h08 : Départ réel, Mairie de Servigney
- 17 h00 : Arrivée à Saulx, rue Gougeau
- 17 h00 : Contrôle médical, Mairie de Saulx
- 17 h10 : Protocole d'arrivée au podium, rue Gourgeau
- 17 h15 : Permanence d'arrivée, Mairie de Saulx, salle du Conseil Municipal
- 18 h00 : Réception, salle polyvalente de Saulx
- 20 h00 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales de Rioz ou d'Aillevillers
- 20 h00 : Repas organisateurs, salle polyvalente de Saulx

2

- **Dimanche 15 avril 2018**

- 10h00 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales
- 11h00 : Ouverture de la permanence administrative, à Vesoul
- 12h00 : Signature des coureurs au podium
- 13h30 : Départ fictif, Les Allées - rue Meillier
- 13h45 : Départ réel, sortie de l'Agglomération, carrefour D13 / D104
- 16h30 : Arrivée à Vesoul, Place des Allées
- 16h30 : Contrôle médical, stade René Hologne
- 17 h00 : Réception finale
- Remise des récompenses. Présence obligatoire des 3 premiers de chaque classement
- Vin d'honneur



Règlement

- **Article 1 : Organisation**

Le Tour Haute-Saône est une épreuve organisée par le Comité de Cyclisme de Haute-Saône et ses clubs : BMX Champey, CC du Pays de Vesoul Haute-Saône, CC Mélinois, CC Froideconche, CC Saint Rémy, CS Vesoul, EC Gray-Arc, EC Luxeuil Vosges Saônoises, Héricourt 2 Roues, Roue d'Or Noidans, VC Iure, Vesoul VTT.

- **Article 2 : Catégories**

Il s'agit d'une épreuve par étapes, réservée aux 2^{ème}, 3^{ème} catégories, juniors et Pass'Cyclisme open (2.24.2) avec **2 coureurs de 2ème catégorie maximum**, en équipes de clubs, de comités régionaux ou de comités départementaux avec des coureurs dont le club n'a pas déjà une équipe engagée sur le Tour Haute-Saône.

- **Article 3 : Candidatures et engagements**

Les équipes, pour être admises à participer à l'épreuve, devront être sélectionnées par l'organisation. La sélection des équipes sera annoncée après le lundi 5 mars 2018 (30 équipes)

Les droits d'engagements sont de 120,00 € par équipe.

Les courriers de candidatures, accompagnés du règlement devront être adressés avant le 5 mars 2018 (cachet de la poste) grâce au formulaire joint en annexe. Les coureurs initialement engagés devront être remplacés par des équipiers de même catégorie.

Un chèque de caution de 200 € (pour dossards, plaques, radios, hébergement,...) est demandé avec l'engagement.

- **Article 4 : Hébergement et restauration**

L'hébergement (nuitée du samedi soir) et la restauration (1 petits déjeuners + repas du samedi soir, repas du dimanche midi) sont assurés par notre comité aux Maisons Familiales Rurale de Rioz et d'Aillevillers à raison de 7 personnes par équipes (5 coureurs + 2 accompagnateurs). Apporter 1 paire de draps ou 1 sac de couchage.

- ✓ Forfait hébergement : 280 € par équipe.
- ✓ Les équipes qui désirent demander l'hébergement ou la restauration d'un accompagnateur supplémentaire devront le préciser au moment de la réservation et s'acquitter d'un supplément 'forfait hébergement' de 40 €

Les réservations, accompagnée du règlement seront à adresser Mme Thevenin Annick, 1 rue d'Auroy 70300 ESBOZ BREST, pour le 5 mars grâce au formulaire joint en annexe.

- **Article 5 : Radio**

L'organisation prêtera 1 radio VHF à chaque directeur sportif fournie par la société Di@log

- **Article 6 : Classement**

Le Tour Haute-Saône comporte les classements suivants :

- ✓ Un classement général au temps, maillot jaune
- ✓ Un classement de la Montagne, maillot à pois

- ✓
- ✓ Un classement général par points, maillot orange
- ✓ Un classement du meilleur jeune, maillot blanc
- ✓ Un classement du meilleur 3ème catégorie, maillot vert
- ✓ Un classement du meilleur Pass'cyclisme, maillot rose
- ✓ Un classement du meilleur Haut-Saônois, maillot rouge
- ✓ Un classement de la combativité, maillot bleu ciel
- ✓ Un classement « kilomètre 70 », maillot gris
- ✓ Un classement par équipe

- **Article 7 : délais d'arrivée**

Les délais d'arrivée sont fixés comme suit :

- ✓ 1ère étape : 15%
- ✓ 2ème étape : 12%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement de la FFC, le Collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

- **Article 8 : Maillots distinctifs**

- ✓ Le classement général au temps, maillot jaune « **Conseil Départemental de la Haute-Saône** », correspond au meilleur temps cumulé aux 2 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot jaune lors de l'étape suivante.
- ✓ Classement par points, maillot orange « **Citées de Caractères Bourgogne Franche-Comté** », s'obtient par l'addition des points obtenus aux arrivées et lors des sprints intermédiaires suivant les barèmes suivants.
 - Arrivées des 2 étapes en ligne : 15 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point aux 10 premiers
 - Sprints intermédiaires 5 ; 3 ; 2 et 1 point aux 4 premiers

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot orange lors de l'étape suivante

- ✓ Le classement du meilleur grimpeur, maillot à pois « **Maisons Familiales Rurales de Rioz** », s'obtient par l'addition des points obtenus lors des GPM suivant les barèmes suivants :
 - GPM 1ère catégorie : 6 ; 4 ; 2 ; 1 points aux 4 premiers
 - GPM 2ème catégorie : 3 ; 2 ; 1 points aux 3 premiers

En cas d'égalité, les ex æquo seront départagés par le nombre de 1^{ère} place aux GPM 1^{ère}, puis GPM 2^{ème} catégorie.

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot à pois lors de l'étape suivante. Les coureurs ayant abandonné ne pourront plus prétendre à ce classement.

- ✓ Le classement du meilleur jeune, maillot blanc « **La Presse de Vesoul – La Presse de Gray** », concerne les coureurs âgés de 17 à 22 ans. Ce classement correspond au meilleur temps cumulé aux 2 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot blanc lors de l'étape suivante.
- ✓ Le classement du meilleur haut-saônois, maillot rouge « **Établissements Bazin** », concerne les coureurs licenciés en Haute-Saône. Ce maillot est attribué distinctement au 1er classé de chaque étape.

- ✓ Le classement de la combativité, maillot bleu ciel « **Ville de Luxeuil-les-Bains** », est attribué par un jury composé : du président de l'organisation, du président du jury des arbitres, du speaker de l'épreuve. Ce maillot est attribué de façon journalière.
- ✓ Le classement par équipes correspond au meilleur temps cumulé par les 3 premiers coureurs sur chacune des 2 étapes.

- **Article 9 : Prix**

- ✓ Classement des étapes :
 - 1ère étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
 - 2ème étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
- ✓ Le classement général au temps, maillot « Conseil Départemental de la Haute-Saône »
 - Grille FFC 610/20 ; 122 € au premier
- ✓ Le classement par points, maillot « Citées de Caractère Bourgogne Franche-Comté »
 - Grille FFC 152/3
- ✓ Le classement du meilleur grimpeur, maillot « Maisons Familiales Rurales de Rioz »
 - Grille FFC 152/3
- ✓ Le classement du meilleur jeune, maillot « La Presse de Vesoul – La Presse de Gray »
 - Grille FFC 152/3
- ✓ Le classement par équipe
 - Prix en nature
- ✓ Autres récompenses :
 - Maillots, coupes et bouquets

- **Article 10 : Dépannage**

Deux voitures de l'organisation assureront le dépannage « neutre » des coureurs. Chaque équipe devra fournir, un des deux jours, une paire de roues dépannage.

- **Article 11 : Protocole**

Après chaque arrivée d'étape, les 3 premiers du classement de l'étape et les coureurs lauréats des différents maillots sont tenus de se présenter dans les plus brefs délais à la cérémonie protocolaire, en tenue cycliste. En cas de manquement à cette règle, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer les prix correspondants.

- **Article 12 : Autres points**

La réglementation FFC s'applique sur cette épreuve, notamment concernant les points non abordés.

- **Consignes:**

- ✓ Les véhicules devront rouler ceintures de sécurités bouclées, feux de croisement allumés (ne pas utiliser les feux clignotant de détresse).
- ✓ Les véhicules suiveurs devront rouler à allure modérée et ne prendre aucuns risques inutiles.

Ils ne circuleront que sur la partie droite de la chaussée.

- ✓ En aucun cas les voitures de directeurs sportifs ne devront franchir la ligne d'arrivée. Une déviation avant la ligne d'arrivée est prévue en direction du parking.
- ✓ Il est demandé aux suiveurs de rester très attentifs ; un comportement correct est exigé de tous.
- ✓ Tout retour derrière véhicule est interdit, les contrevenants seront sanctionnés suivant le barème des pénalités.
- ✓ **Rappel** : les véhicules des clubs utilisés à l'échelon course pour assurer le suivi et l'assistance de leurs propres sportifs ne peuvent plus bénéficier de la garantie 'véhicules suiveurs' de l'organisateur. Il vous incombe donc de souscrire une extension compétition auprès de votre assureur si elle n'est pas déjà prévue.
- ✓ **Rappel** : le speaker est là pour mettre en valeur vos coureurs. Merci, lors de l'engagement de votre équipe, de transmettre déjà des éléments du palmarès. En cas de changement de dernière minute, suite à chute ou autre, merci de fournir un palmarès écrit lors de la permanence du matin de la course.

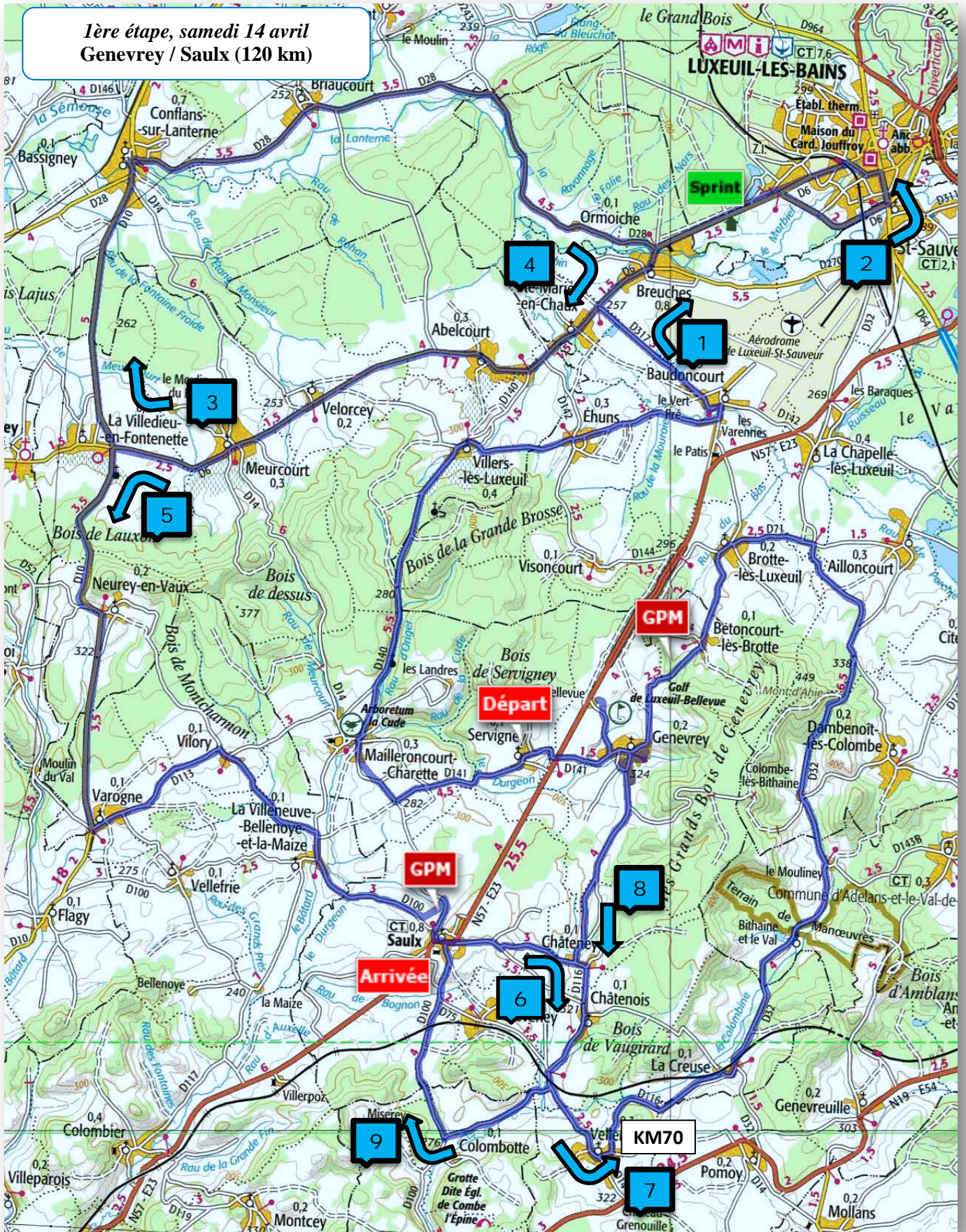
La présence de la Gendarmerie sur l'épreuve apporte une plus-value pour la sécurité des concurrents, des accompagnateurs et des autres usagers. Elle ne vous accorde pas l'usage privatif de la route : **LA PARTIE GAUCHE DE LA CHAUSSEE EST RESERVEE AUX VEHICULES CIRCULANT EN SENS INVERSE.** Cette restriction est valable pour l'ensemble des participants (organisateur, accompagnateurs)

Les étapes

1ère étape, le 14 avril : Genevrey / Saulx (120 km)

Localités traversées	Qualification & numérotage des routes	Kilométrage		Horaires		Observations
		partiel	total	41 km/h	43 km/h	
Genevrey	Golf de Bellevue					Départ fictif
	Rue : du Lavau, Bouton					
	de la Corne D'Alliot, de la Place,					
	du Pré-Perney, de Châteney,					
	de la Planche, du Planchet,					
	de la Place, du Lavau, D141					
Carrefour	D141 / N57					
Servigny	D141, Mairie	0,0	0,0			Départ réel
	D141 / D14	2,6	2,6	14 h 08	14 h 08	
Mailleroncourt-Charette	D14 / D140	1,0	3,6	14 h 11	14 h 11	
Villers-Lès-Luxeuil	D140	5,5	9,1	14 h 13	14 h 13	
Ehuns	D140 / C4	2,3	11,4	14 h 21	14 h 20	
Baudoncourt	C4 / D142 / D317	2,4	13,8	14 h 24	14 h 23	
Sainte-Marie-En-Chaux	D317 / D6	3,6	17,4	14 h 28	14 h 27	
Breuches	D6	0,3	17,7	14 h 33	14 h 32	
Luxeuil-Les-Bains	D6, lac des 7 Chevaux	2,3	20,0	14 h 33	14 h 32	Sprint
	Rue Edouard Heriot	2,2	22,2	14 h 37	14 h 35	
	Allées Maroselli	0,3	22,5	14 h 40	14 h 38	
	Rue Jules Adler	0,2	22,7	14 h 40	14 h 39	
	Rue Victor Hugo	0,7	23,4	14 h 41	14 h 39	
	Avenue de Turennes	0,4	23,8	14 h 42	14 h 40	
	Rue Jean Jaurès	1,0	24,8	14 h 42	14 h 41	
	D6	0,4	25,2	14 h 44	14 h 42	
Breuches	D6	2,4	27,6	14 h 44	14 h 43	
Sainte-Marie-En-Chaux	D6	2,3	29,9	14 h 48	14 h 46	
Abelcourt	D6	1,8	31,7	14 h 51	14 h 49	
Velorcey	D6	3,4	35,1	14 h 54	14 h 52	
Meurcourt	D6	1,3	36,4	14 h 59	14 h 56	
La Villedieu-En-Fontenette	D6 / D10	2,9	39,3	15 h 01	14 h 58	
Conflans-sur-Lanterne	D10 / D28	5,1	44,4	15 h 05	15 h 02	
Briaucourt	D28	3,6	48,0	15 h 12	15 h 09	
Ormoiches	D28	6,3	54,3	15 h 18	15 h 14	
Breuches	D28 / D6	1,3	55,6	15 h 27	15 h 23	
Sainte-Marie-En-Chaux	D6	2,0	57,6	15 h 29	15 h 25	
Abelcourt	D6	1,8	59,4	15 h 32	15 h 28	
Velorcey	D6	3,4	62,8	15 h 34	15 h 30	
Meurcourt	D6	1,3	64,1	15 h 39	15 h 35	
La Villedieu-En-Fontenette	D6 / D10	2,9	67,0	15 h 41	15 h 37	
Neurey-En-Vaux	D10	3,2	70,2	15 h 46	15 h 41	
Varogne	D10 / D113	3,8	74,0	15 h 50	15 h 45	
Villory	D113 / C2	2,5	76,5	15 h 56	15 h 51	
La Villeneuve-Bellenoye-Et-la-M	C2 / C1 / D100	2,7	79,2	15 h 59	15 h 54	
Saulx	D100 / D14	3,5	82,7	16 h 03	15 h 58	GPM
	D14 / D116	1,8	84,5	16 h 09	16 h 03	
Châteney	D116	1,3	85,8	16 h 11	16 h 05	
Châtenois	D116	0,8	86,6	16 h 13	16 h 07	
	D116 / D14	1,6	88,2	16 h 14	16 h 08	
Velleminfroy	D14 / D116	1,6	89,8	16 h 17	16 h 11	KM70
La Creuse	D116 / D32	3,4	93,2	16 h 19	16 h 13	
Bithaine	D32	3,0	96,2	16 h 24	16 h 18	
Colombe-les-Bitaine	D32	2,4	98,6	16 h 28	16 h 22	
	D32 / D71	5,3	103,9	16 h 32	16 h 25	
Brotte-lès-Luxeuil	D71 / CV	1,3	105,2	16 h 40	16 h 32	
Betoncourt-les-Brotte	D71 / CV	1,7	106,9	16 h 41	16 h 34	GPM
Genevrey	CV	2,9	109,8	16 h 44	16 h 37	
Châteney	D116	3,6	113,4	16 h 48	16 h 41	
Châtenois	D116	0,8	114,2	16 h 53	16 h 46	
	D116 / D14	1,3	115,5	16 h 55	16 h 47	
	D14 / CV	1,5	117,0	16 h 57	16 h 49	
Colombotte	CV / D100	1,6	118,6	16 h 59	16 h 51	
	D100 / D75	1,4	120,0	17 h 01	16 h 53	
Saulx	D75 / route de Creveney	0,4	120,4	17 h 03	16 h 55	
	Rue Gourgeau	0,3	120,7	17 h 04	16 h 56	GPM et Arrivée

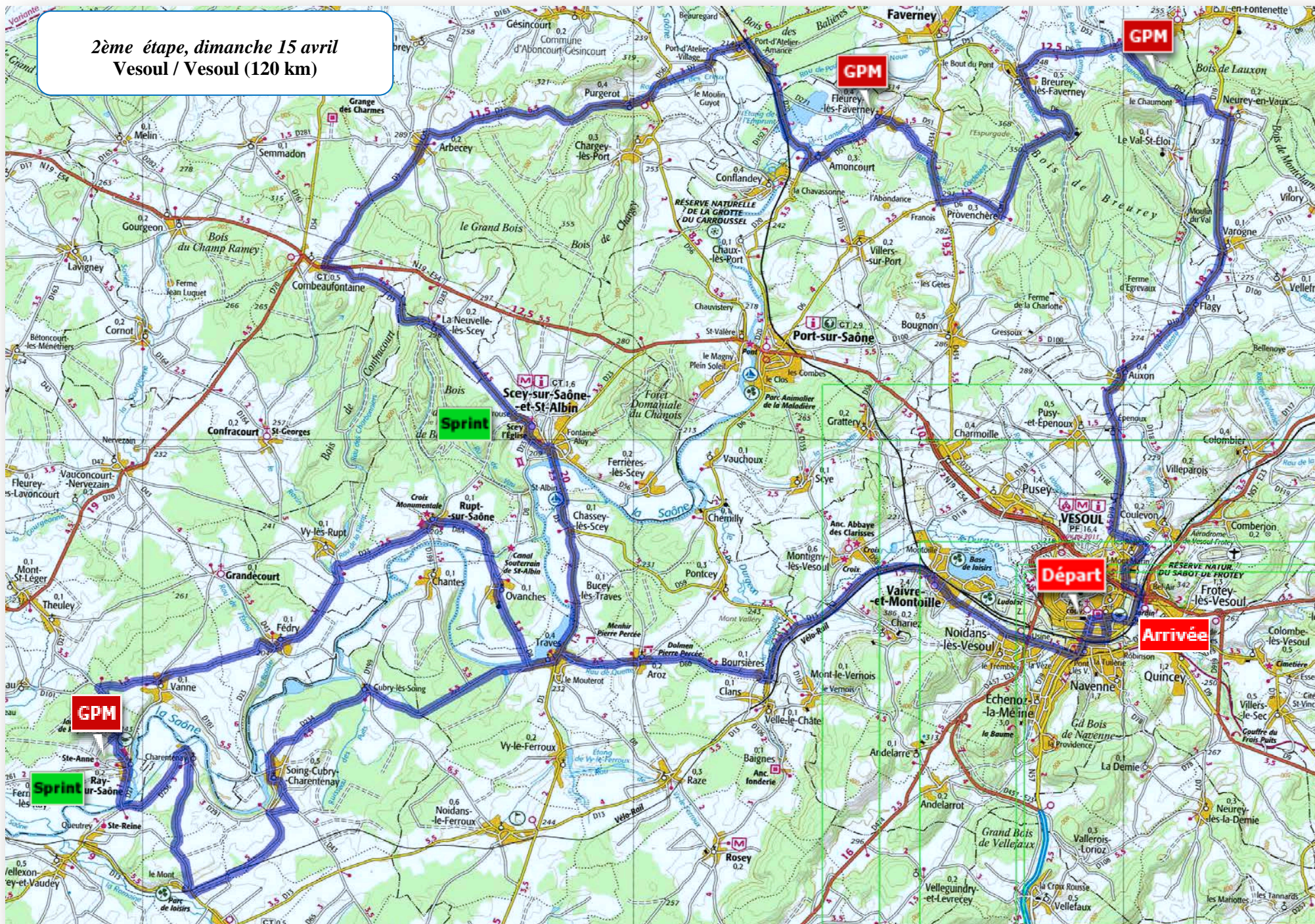
1ère étape, samedi 14 avril
Genevrey / Saulx (120 km)



• 2ème étape, le 15 avril : Vesoul / Vesoul (120 km)

Localités traversées	Qualification & numérotage des routes	Kilométrage		Horaires		Observations
		Partiel	Total	41 km/h	43 km/h	
Vesoul	Les Allées, rue Meillier			13 h 30	13 h 30	Départ Fictif
	Place Pierre Renet					
	Rue Grosjean					
	Boulevard des Alliés					
	Rue du Commandant Girardot					
	Rue Paul Morel					
	Rue Georges Genoux					
	Place de la République					
	Place Pierre Renet					
	Rue Grosjean					
	Boulevard des Alliés					
	Rue Robert Depoulain					
	Boulevard Charles de Gaulle					
	Rond-point / D13, rue Parmentier					
Echenoz-la-Méline	D13					
Noirdans-les-Vesoul	D13					
Vaivre-Et-Montoille	D13					
	D13 / D104 / D104	0,0	0,0	13 h 45	13 h 45	Départ réel
Boursières	D13 / D60	3,2	3,2	13 h 49	13 h 49	
Aroz	D60	3,0	6,2	13 h 54	13 h 53	
Traves	D60 / D3 / D8 / CV	2,6	8,8	13 h 57	13 h 57	
Cubry-les-Soing	CV / D234	5,2	14,0	14 h 05	14 h 04	
Soing-Cubry-Charentenay	D234 / rue du Breuil / D23 rue des Forge	3,2	17,2	14 h 10	14 h 09	
	D23 / D234 / rue de la Creuse	0,7	17,9	14 h 11	14 h 09	
	rue de Pont de Planche / D43 / D23	0,8	18,7	14 h 12	14 h 11	
	D23 / D13	3,5	22,2	14 h 17	14 h 15	
Fresne-Saint-Mamès	D13 / Chemin des Vignes	2,3	24,5	14 h 20	14 h 19	
Charentenay	D291	5,4	29,9	14 h 28	14 h 26	
	D291 / Grande Rue / Rue du Calvaire	0,5	30,4	14 h 29	14 h 27	
	Rue du Calvaire / D27	2,4	32,8	14 h 33	14 h 30	
Ray-Sur-Saône	D27	0,9	33,7	14 h 34	14 h 32	Sprint
	Rue du Château / D27	1,2	34,9	14 h 36	14 h 33	GPM
	D27 / D101	1,5	36,4	14 h 38	14 h 35	
Vanne	D101 / Chemin de la Vierge	1,6	38,0	14 h 40	14 h 38	
Fédry	Chemin de la Vierge / D235	3,7	41,7	14 h 46	14 h 43	
Rupt-Sur-Saône	D235 / D23 / D8E	2,9	44,6	14 h 50	14 h 47	
Ovanches	D8E / D8	2,8	47,4	14 h 54	14 h 51	
Traves	D8 / D3	2,4	49,8	14 h 57	14 h 54	
Bucey-les-Traves	D3	2,4	52,2	15 h 01	14 h 57	
Chassey-les-Scey	D3	1,9	54,1	15 h 04	15 h 00	
Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin	D23 / D3	3,1	57,2	15 h 08	15 h 04	Sprint
La Nouvelle-Lès-Scey	D3	4,8	62,0	15 h 15	15 h 11	
Combeaufontaine	D3 / N19 / D7	4,0	66,0	15 h 21	15 h 17	
Arbecy	D7	4,5	70,5	15 h 28	15 h 23	
Purgerot	D7	5,8	76,3	15 h 36	15 h 31	
	D7 / D56 / D7	0,9	77,2	15 h 37	15 h 32	
Port-D'Atelier-Village	D7	1,9	79,1	15 h 40	15 h 35	
Port-D'Atelier-Amance	D7 / D20	1,3	80,4	15 h 42	15 h 37	
Amoncourt	D20 / D51	4,0	84,4	15 h 48	15 h 42	
Fleurey-les-Faverney	D51	2,4	86,8	15 h 52	15 h 46	GPM
	D51 / CV / D434	2,5	89,3	15 h 55	15 h 49	
	D434 / D6	1,2	90,5	15 h 57	15 h 51	
Provenchère	D6	1,7	92,2	15 h 59	15 h 53	
Breurey-Lès-Faverney	D6	4,7	96,9	16 h 06	16 h 00	
	D6 / D52	4,0	100,9	16 h 12	16 h 05	
	D52 / CV / D10	2,3	103,2	16 h 16	16 h 09	GPM
Neurey-En-Vaux	D10	1,3	104,5	16 h 17	16 h 10	
Varogne	D10	3,8	108,3	16 h 23	16 h 16	
Flagy	D10	1,5	109,8	16 h 25	16 h 18	
Auxon	D10	2,6	112,4	16 h 29	16 h 21	
Pusy-et-Epenoux	D10	1,8	114,2	16 h 32	16 h 24	
Vesoul	D10, rue du Petit Chanois	3,0	117,2	16 h 36	16 h 28	
	Rue Pataille, rue Branly, rue Munier	0,8	118,0	16 h 37	16 h 29	
	Rue de Pontarcher	1,0	119,0	16 h 39	16 h 31	
	Bld Kennedy, rue Pierre de Coubertin	1,1	120,1	16 h 40	16 h 32	
	Rue Meillier	0,5	120,6	16 h 41	16 h 33	Arrivée

2ème étape, dimanche 15 avril
Vesoul / Vesoul (120 km)



Bulletin d'engagement

A retourner avant le 5 Mars 2018,

à
Mme Thevenin Annick,
rue d'Auroy
70300 ESBOZ BREST

Equipe :

Directeur sportif :

N° de licence :

Adresse :

 : Mail :

Accompagnateur :

N° de licence :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Date naissance</i>	<i>N° de licence</i>
<i>Palmarès :</i>					
<i>Palmarès :</i>					
<i>Palmarès :</i>					
<i>Palmarès :</i>					
<i>Palmarès :</i>					
<i>Palmarès :</i>					
	Remplaçants				

Règlement à Joindre, à l'ordre du Comité de cyclisme de Haute-Saône

- Le montant de l'engagement : 120 € par équipe
- Le chèque de caution de 200 €

Télécharger ce bulletin d'engagement au format Word :
<http://www.tour-haute-saone.fr/bulletin.doc>

Bulletin d'engagement

A retourner avant le 5 Mars 2018

à

Mme Thevenin Annick,
rue d'Auroy

70300 ESBOZ BREST

06 38 65 42 63 – annick-thevenin@orange.fr

Equipe :

Directeur sportif :

N° de licence :

Adresse :

 : Mail :

Hébergement (repas du samedi soir + nuitée + petit déjeuner, repas du dimanche midi)

Pour 7 personnes 280 €

1 personne supplémentaire 40 €

Total : €

Règlement à Joindre, à l'ordre du Comité de cyclisme de Haute-Saône

- Le montant des repas et/ou de la formule d'hébergement

Télécharger ce bulletin d'engagement au format Word :
<http://www.tour-haute-saone.fr/bulletin.doc>